



# Maladies polyvalent

• Très résistant aux intempéries  
• Action longue durée



## Présentation

Le produit Maladies Polyvalent Solabiol est directement actif sur le végétal pour lutter contre les principales maladies (mildiou, bactérioses...).

L'excellente micronisation du produit lui confère une très bonne mouillabilité, une forte résistance aux pluies et une persistance d'action durant le cycle végétatif de la plante par relargage progressif.

UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE\*

## Informations Produit

Code	Cond	EAN	PCB
SONOMAL100	Etui 100g	3664715033693	12

## Tableau des usages

Cultures (traitement des parties aériennes)	Maladies	Doses maximales* pour 1 L ou 10 m <sup>2</sup>	Nombre maximum d'application par an
Olivier, amandier, kiwi, Cerisier, prunier, jujubier, Pêcher, abricotier, nectarinier	Bactérioses	1,67 g/L	4
Olivier	Maladie de l'œil de paon	3,33 g/L	4
Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette	Chancre européen	1,67 g/L	4
Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette, Noisetier, Noyer, Châtaignier	Bactérioses	3,33 g/L	4
Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette, Prunier, jujubier	Tavelure	3,33 g/L	4
Céleri, choux, échalote, scarole, frisée, chicorées (production de racines), pissenlit	Bactérioses	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3
Pêcher, abricotier, nectarinier	Cloque	3,33 g/L	4
Abricotier	Coryneum et polystigma	3,33 g/L	4
Vigne	Bactérioses	5,333 g/10m <sup>2</sup>	3
	Mildiou	2 g/10m <sup>2</sup>	3
Artichaut, cardon	Bactérioses, Mildiou	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3
Carotte, céleri rave, panais, raifort, topinambour et crosne, persil à grosse racine et cerfeuil tubéreux, salsifis	Champignons (pythiacées) = mildiou	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3
Tomate, aubergine	Mildiou, bactérioses	1,67 g/10m <sup>2</sup>	3
Choux	Mildiou	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3
Fraisier	Maladies des taches brunes	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3
	Bactérioses	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3
Haricot	Bactérioses	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3
Poireau	Mildiou, Bactérioses	3,333 g/10 m <sup>2</sup>	3

\* Conformément au règlement européen en vigueur

## Période d'utilisation

Possible

Optimale

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



## Mode d'emploi

- Remplissez à moitié d'eau le pulvérisateur.
- Dans le doseur fourni, pesez la dose de produit nécessaire au traitement pour le volume total de traitement et agitez. A titre informatif, le doseur plein (25 ml) équivaut à 43 g de produit, ainsi la graduation 5 = 8,5 g / 7 = 11,9 g / 10 = 17 g.
- Terminez le remplissage d'eau, agitez de nouveau, mettez en pression et pulvériser sur l'ensemble de la végétation sur les 2 faces.
- Délai avant récolte (DAR) de 21 jour / Zone non traitée aquatique : 5 mètres
- Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose totale supérieure à 28 g de cuivre par 10 m<sup>2</sup> sur une période de 7 ans (Règlement d'Exécution (UE) No. 2018/1981). Ceci correspond à 37,3 g de produit par 10 m<sup>2</sup> sur une période de 7 ans.



## Données réglementaires

Nom homologué	NORDOX® 75 WG JARDIN
N° AMM	2110180
Composition	Cuivre de l'oxyde cuivreux 750 g/kg (soit 75% m/m)
Classement	H410 EUH401

Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits.

## Précautions d'emploi

- Ne pas traiter les variétés sensibles au cuivre.
- Ne pas traiter par grand vent.
- Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement du produit vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente.
- Ne pas pulvériser sur une surface claire, le produit tâche.
- Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau les fonds de bidon non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur.
- Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone.
- Bien rincer les produits récoltés avant consommation.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit sec et frais, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.



Pour suivre nos activités de formations  
abonnez-vous sur notre page LinkedIn

